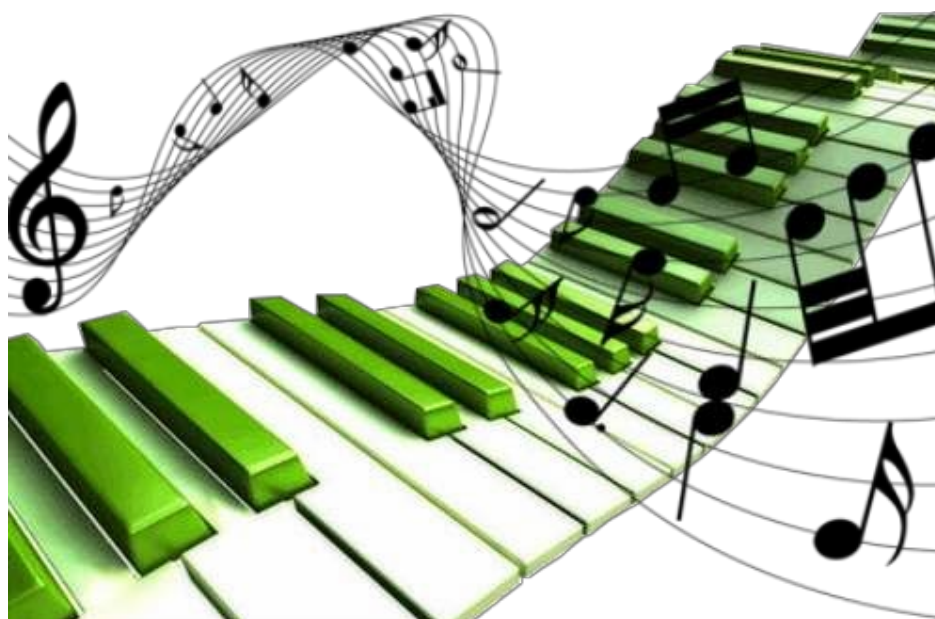




École du Bout-de-l'Isle
190, rue Vallée
Sainte-Anne-de-Bellevue, QC
H9X 4B8
514-855-4240

Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys
Québec 

Planification annuelle 2026-2027 Spécialiste –MUSIQUE À l'intention des parents



Musique, 1 ^{re} année	
Compétences développées par l'élève	
Inventer des pièces vocales ou instrumentales	Avec le soutien de son enseignant, l'élève apprend à inventer de courtes pièces musicales.
Interpréter des pièces musicales	Avec le soutien de son enseignant, l'élève apprend à interpréter de courtes pièces vocales et instrumentales. Il utilise sa voix et quelques instruments simples. Il apprend quelques connaissances liées à la musique.
Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades	Avec l'aide de son enseignant, l'élève nomme des contenus présents dans l'œuvre musicale. Il apprend à faire des liens entre ce qu'il a ressenti et l'œuvre entendue.
Le programme de musique comprend trois compétences à développer. Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin. Tout au long de la première année, l'élève développe les trois compétences avec le soutien de son enseignant.	

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin						
1 ^{re} étape (20 %) Du 27 août au 6 novembre		2 ^e étape (20 %) Du 9 novembre au 19 février		3 ^e étape (60 %) Du 22 février au 21 juin		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin ?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin ?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MEES / CS	Résultat inscrit au bulletin
Observation de l'élève lors d'activités diverses et de situations d'apprentissage et d'évaluation. Apprentissage de cellules rythmiques de base (percussion corporelle). Initiation aux percussions simples (ex : claves, guiro, bloc de bois, etc.). Création d'effets et/ou trames sonores. Apprentissage mélodique par le chant. Présentation à travers les diverses situations d'apprentissage, de compositeurs et interprètes ainsi que de leur importance.	Non Fait l'objet d'apprentissage, mais aucun résultat n'est communiqué à ce bulletin	Observation de l'élève lors d'activités diverses et de situations d'apprentissage et d'évaluation. Initiation aux percussions mélodiques (xylophones et carillons). Apprentissage d'accompagnement sous forme d'ostinato. Initiation au jeu d'ensemble: répondre aux directives d'un chef. Reconnaissance auditive de certains éléments de base (ex.: lent/rapide, série sons ascendants/descendants, etc.)	Oui C1+ C2+ C3	Observation de l'élève lors d'activités diverses et de situations d'apprentissage et d'évaluation. Apprentissage de pièces chantées en s'accompagnant aux percussions. Création d'une pièce simple. Observation simple de la composition de ses pairs.	Non	Oui C1+C2+C3

Musique, 2^e année

Compétences développées par l'élève

Inventer des pièces vocales ou instrumentales	L'élève apprend à inventer de courtes pièces musicales et à utiliser des éléments mélodiques.
Interpréter des pièces musicales	L'élève interprète de courtes pièces vocales et instrumentales. Il apprend quelques connaissances liées au langage musical. Il utilise sa voix et quelques instruments simples. Il tient compte des gestes de direction (début et fin de la pièce, nuances, etc.).
Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades	L'élève nomme des contenus présents dans l'œuvre musicale. Il apprend à faire des liens entre ce qu'il a ressenti et l'œuvre entendue. Il utilise le vocabulaire propre à la discipline.
Le programme de musique comprend trois compétences à développer. Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin. Tout au long de la deuxième année, l'élève devient de plus en plus autonome pour exécuter les tâches demandées.	

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

1 ^{re} étape (20 %) Du 27 août au 6 novembre		2 ^e étape (20 %) Du 9 novembre au 19 février		3 ^e étape (60 %) Du 22 février au 21 juin		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin ?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin ?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MEES / CS	Résultat inscrit au bulletin
Observation de l'élève lors d'activités diverses et de situations d'apprentissage et d'évaluation. Apprentissage de certaines formules rythmiques (percussion corporelle). Apprentissage de pièce aux percussions (ex: xylophones, tambour, etc). Création d'effets et/ou trames sonores. Apprentissage mélodique par le chant.	Non Fait l'objet d'apprentissage, mais aucun résultat n'est communiqué à ce bulletin	Observation de l'élève lors d'activités diverses et de situations d'apprentissage et d'évaluation. Apprentissage d'accompagnement sous forme d'ostinato. Reconnaissance auditive des différents éléments de la musique (ex: cellules rythmiques, fort/doux, vite/lent, etc). Utilisation du vocabulaire de base lors d'observation critique de son propre jeu ou de celui de l'ensemble.	Oui C1+C2 + C3	Observation de l'élève lors d'activités diverses et des situations d'apprentissage et d'évaluation Apprentissage de pièces chantées en s'accompagnant aux percussions. Création d'une pièce simple. Observation critique d'une composition de ces paires.	Non	Oui C1+C2+C3

Musique, 3^e année

Compétences développées par l'élève

Inventer des pièces vocales ou instrumentales	L'élève apprend à inventer de courtes pièces musicales et à utiliser des éléments mélodiques.
Interpréter des pièces musicales	L'élève interprète de courtes pièces vocales et instrumentales. Il apprend quelques connaissances liées au langage musical. Il utilise sa voix et quelques instruments simples. Il tient compte des gestes de direction (début et fin de la pièce, nuances, etc.).
Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades	L'élève nomme des contenus présents dans l'œuvre musicale. Il apprend à faire des liens entre ce qu'il a ressenti et l'œuvre entendue. Il utilise le vocabulaire propre à la discipline.
Le programme de musique comprend trois compétences à développer. Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin. Tout au long de la deuxième année, l'élève devient de plus en plus autonome pour exécuter les tâches demandées.	

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

1 ^{re} étape (20 %) Du 27 août au 6 novembre		2 ^e étape (20 %) Du 9 novembre au 19 février		3 ^e étape (60 %) Du 22 février au 21 juin		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin ?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin ?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MEES / CS	Résultat inscrit au bulletin
Observation de l'élève lors d'activités diverses et de situations d'apprentissage et d'évaluation. Apprentissage de certaines formules rythmiques (percussion corporelle). Apprentissage de pièce aux percussions (ex: xylophones, tambour, etc). Création d'effets et/ou trames sonores. Apprentissage mélodique par le chant.	Non Fait l'objet d'apprentissage, mais aucun résultat n'est communiqué à ce bulletin	Observation de l'élève lors d'activités diverses et de situations d'apprentissage et d'évaluation. Apprentissage d'accompagnement sous forme d'ostinato. Reconnaissance auditive des différents éléments de la musique (ex: cellules rythmiques, fort/doux, vite/lent, etc). Utilisation du vocabulaire de base lors d'observation critique de son propre jeu ou de celui de l'ensemble.	Oui C1+C2 + C3	Observation de l'élève lors d'activités diverses et des situations d'apprentissage et d'évaluation Apprentissage de pièces chantées en s'accompagnant aux percussions. Création d'une pièce simple. Observation critique d'une composition de ces paires.	Non	Oui C1+C2+C3

Musique, 4^e année

Compétences développées par l'élève

Inventer des pièces vocales ou instrumentales	L'élève apprend à inventer de courtes pièces musicales et à utiliser des éléments mélodiques.
Interpréter des pièces musicales	L'élève interprète de courtes pièces vocales et instrumentales. Il apprend quelques connaissances liées au langage musical. Il utilise sa voix et quelques instruments simples. Il tient compte des gestes de direction (début et fin de la pièce, nuances, etc.).
Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades	L'élève nomme des contenus présents dans l'œuvre musicale. Il apprend à faire des liens entre ce qu'il a ressenti et l'œuvre entendue. Il utilise le vocabulaire propre à la discipline.

Le programme de musique comprend trois compétences à développer.
Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin.

Tout au long de la deuxième année, l'élève devient de plus en plus autonome pour exécuter les tâches demandées.

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

1 ^{re} étape (20 %) Du 27 août au 6 novembre		2 ^e étape (20 %) Du 9 novembre au 19 février		3 ^e étape (60 %) Du 22 février au 21 juin		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin ?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin ?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MEES / CS	Résultat inscrit au bulletin
Observation de l'élève lors d'activités diverses et de situations d'apprentissage et d'évaluation. Apprentissage de certaines formules rythmiques (percussion corporelle). Apprentissage de pièce aux percussions (ex: xylophones, tambour, etc). Création d'effets et/ou trames sonores. Apprentissage mélodique par le chant.	Non Fait l'objet d'apprentissages et d'évaluations, mais aucun résultat n'est communiqué à ce bulletin	Observation de l'élève lors d'activités diverses et de situations d'apprentissage et d'évaluation. Apprentissage d'accompagnement sous forme d'ostinato. Reconnaissance auditive des différents éléments de la musique (ex: cellules rythmiques, fort/doux, vite/lent, etc). Utilisation du vocabulaire de base lors d'observation critique de son propre jeu ou de celui de l'ensemble.	Oui C1+C2 + C3	Observation de l'élève lors d'activités diverses et des situations d'apprentissage et d'évaluation Apprentissage de pièces chantées en s'accompagnant aux percussions. Création d'une pièce simple. Observation critique d'une composition de ces paires.	Non	Oui C1+C2+C3

Musique, 5^e année

Compétences développées par l'élève

Inventer des pièces vocales ou instrumentales	L'élève utilise de façon consciente chacune des étapes de la démarche de création en utilisant sa voix, des instruments de percussion et des instruments mélodiques. Sa réalisation démontre un rapport étroit entre les éléments du langage musical, les moyens sonores et les éléments de techniques exploités.
Interpréter des pièces musicales	L'élève s'approprie de plus en plus le contenu musical et la technique instrumentale tout en apprenant les règles de musique d'ensemble. Son interprétation contient des intentions expressives claires et est en accord avec le texte musical de la pièce choisie, laquelle est d'une durée variable. L'élève en respecte la structure, contrôle les éléments de techniques appropriés et tient compte des règles relatives à la musique.
Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades	L'élève apprend à utiliser de plus en plus le vocabulaire relié à la musique et découvre des œuvres variées. Il apprend à décrire des éléments de contenu dans l'œuvre. À la suite d'activités d'audition, il repère des éléments musicaux, est amené à les comparer d'un extrait à un autre et à y associer des traces d'ordre socioculturel.

Le programme de musique comprend trois compétences à développer.

Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin.

Tout au long de la cinquième année, l'élève développe les trois compétences avec le soutien de son enseignant.

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

1 ^{re} étape (20 %) Du 27 août au 6 novembre		2 ^e étape (20 %) Du 9 novembre au 19 février		3 ^e étape (60 %) Du 22 février au 21 juin		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MELS /CS	Résultat inscrit au bulletin
Observation de l'élève lors d'activités diverses et de situations d'apprentissage et d'évaluation. Technique instrumentale et vocale.	Non Fait l'objet d'apprentissage , mais aucun résultat n'est communiqué à ce bulletin	Observation de l'élève lors d'activités diverses et de situations d'apprentissage et d'évaluation. Utilisation du vocabulaire précis lors d'observation critique de son propre jeu ou de celui de l'ensemble. Technique instrumentale et vocale. Activité de création avec leurs connaissances musicales.	Oui C1+ C2+ C3	Observation de l'élève lors d'activités diverses et de situations d'apprentissage et d'évaluation. Utilisation du vocabulaire précis lors d'observation critique de son propre jeu ou de celui de l'ensemble. Technique instrumentale et vocale. Activité de création avec leurs connaissances musicales.	Non	Oui C1+C2+C3

Musique, 6 ^e année	
Compétences développées par l'élève	
Inventer des pièces vocales ou instrumentales	L'élève utilise de façon consciente chacune des étapes de la démarche de création en utilisant sa voix, des instruments de percussion et des instruments mélodiques. Sa réalisation démontre un rapport étroit entre les éléments du langage musical, les moyens sonores et les éléments de techniques exploités.
Interpréter des pièces musicales	L'élève s'approprie de plus en plus le contenu musical et la technique instrumentale tout en apprenant les règles de musique d'ensemble. Son interprétation contient des intentions expressives claires et est en accord avec le texte musical de la pièce choisie, laquelle est d'une durée variable. L'élève en respecte la structure, contrôle les éléments de techniques appropriés et tient compte des règles relatives à la musique.
Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades	L'élève utilise de plus en plus le vocabulaire relié à la musique et découvre des œuvres variées. Il décrit des éléments de contenu dans l'œuvre. À la suite d'activités d'audition, il repère des éléments musicaux, est amené à les comparer d'un extrait à un autre et à y associer des traces d'ordre socioculturel.
Le programme de musique comprend trois compétences à développer. Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin. Tout au long de la sixième année, l'élève devient de plus en plus autonome pour exécuter les tâches demandées.	

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin						
1 ^{re} étape (20 %) Du 27 août au 6 novembre		2 ^e étape (20 %) Du 9 novembre au 19 février		3 ^e étape (60 %) Du 22 février au 21 juin		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MELS / CS	Résultat inscrit au bulletin
Observation de l'élève lors d'activités diverses et de situations d'apprentissage et d'évaluation. Technique instrumentale et vocale.	Non Fait l'objet d'apprentissage, mais aucun résultat n'est communiqué à ce bulletin	Observation de l'élève lors d'activités diverses et de situations d'apprentissage et d'évaluation. Utilisation du vocabulaire avancé lors d'observation critique de son propre jeu ou de celui de l'ensemble. Technique instrumentale et vocale. Activité de création avec leurs connaissances musicales.	Oui C1+ C2+ C3	Observation de l'élève lors d'activités diverses et de situations d'apprentissage et d'évaluation. Utilisation du vocabulaire avancé lors d'observation critique de son propre jeu ou de celui de l'ensemble. Technique instrumentale et vocale. Activité de création avec des procédés de composition.	Non	Oui C1+ C2+ C3